

# LE DOSSIER DÉPOSÉ AU BP

---

## I. LES AXES FORTS DU PROJET :

1. Préserver le format actuel du bassin
2. Rénover les machines devenues obsolètes
3. Étanchéifier le bassin au moyen d'un matériel spécial - « liner » line - qui n'impose pas de modifier la structure existante
4. Filtrage : mise en place d'un filtrage mixte
5. Approvisionnement en eau : si la nappe phréatique ne le permet pas, il faudra se résoudre à une alimentation par l'eau potable. Mais comme la ressource est précieuse il convient d'être économe. Le maintien de la hauteur d'eau actuelle en est déjà un gage

## II - PRINCIPES DE RÉAMÉNAGEMENT

1. Maintien du bassin dans sa surface actuelle
  - Maintien de la profondeur actuelle : **La destination principale du bassin, en tant que « plan d'eau de contemplation » doit demeurer**
  - **Alimentation en eau** : créer les conditions d'une alimentation en eau propre
  - **Filtration** : Roselière à condition de garantir une eau propre
  - **Pompes** : remplacer les machines devenues obsolètes, par des installations propres à répondre aux nouvelles exigences et modalités de filtrations (roselière, etc.)
2. Étanchéité :
  - Pose d'un « liner » sur le fond du bassin afin de restaurer cette fonction, mais sans surcreusement. Maintien de la profondeur actuelle
3. **Maintien des doubles buttes** (appelées faussement andins) entre le lac et les résidences voisines (immeuble des Baladins).
4. Aménagements complémentaires dans le parc Jean Verhac :
  - Créer **plusieurs points de rafraîchissement** dans le parc Jean Verhac, sous forme de brumisateurs, de jet d'eau
  - Créer un **bassin de rafraîchissement pour les chiens** à distance du lac, mais dans le parc.

## III. UN PROJET QUI VISE À PRÉSERVER ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

1. Préserver le rôle du lac

Le lac, au cœur du parc Jean Verhac est un véritable de trait d'union entre les habitants. En effet depuis l'origine, c'est autour du lac que les habitants se

réunissent pour prendre une pause : pour discuter assis sur les margelles du lac face à l'ancienne piscine Iris, devenue Halle Iris, pour se mettre à l'ombre des platanes sur la petite butte qui offre une vue dégagée sur le lac.

## 2. Maintenir et renforcer les espaces de convivialité

- Bancs complémentaires, installation de « salons d'extérieur » tables de pic nique à proximité et à l'ombre, système d'ombrage souple démontables et efficaces,

## 3. Faire du Lac le support de nouvelles activités. À titre d'exemples :

### 3.1 Projets éducatifs

- Équiper le lac de jets d'eau, qui pourraient servir d'illustration de phénomènes scientifiques : phénomènes d'optiques, arc-en-ciel. Ces jets d'eau seraient à implanter côté Nord du lac, donc au pied des buttes et entre les deux buttes actuelles, afin de pouvoir observer la formation des arc-en-ciels...
- Le lac pourra alors devenir la destination d'activités scolaires :
- Des jeux d'eau seront à ajouter sur les pourtours du lac ou implantés en son milieu afin de montrer les propriétés liées à l'eau
- Le lac comme lieu d'observation des phénomènes : admiration, contemplation, compréhension

### 3.2 Activités à hauteur d'enfant

Dans ce registre, les découvertes du scientifique grenoblois Joseph Fourier pourraient être illustrées

Expositions sur le thème de l'eau à construire avec les élèves des écoles, des collèges alentour, etc.

Elles pourraient être implantées dans la halle Iris, à proximité immédiate.

### 3.3 Faire du lac le support d'évènements festifs, sportifs, culturels, artistiques

- Avec la réalisation d'expositions permanentes ou éphémères (dans la halle des Iris ?)
- Avec des associations de Grenoble pour accueillir des actions ludiques et éducatives autour de l'eau, par exemple des initiations à la pratique du canoë - kayak,
- En articulation avec les évènements artistiques qui se dérouleront sur la « place rouge » voisine et à l'instar d'évènements festifs, cités plus haut
- En articulant avec les propositions culturelles et artistiques d'associations du quartier
- En articulant avec les projets que pourra développer l'association de la Hall des Iris.

## CONCLUSION

La demande faite dans le cadre du budget participatif ne concerne pas les animations décrites ici à titre d'exemple.

Elle concerne uniquement les investissements nécessaires à l'aménagement du lac. La demande consiste à proposer une alternative au projet en préparation par la Ville de Grenoble. Notre proposition se ra beaucoup moins coûteuse (pas de creusement de la dalle, pas d'installation de barrière, pas de cabine de bains, pas d'espace de stockage etc.... pour ne parler que des investissements). La transformation du lac en véritable piscine avec toutes les contraintes réglementaires que cela suppose va figer le lac de la Villeneuve dans une activité unique (piscine) durant les deux ou trois mois d'été. Qu'en sera-t-il le reste du temps ?

Notre proposition offre d'autres possibles !

Certaines propositions concernent la rénovation du lac qui après 50 ans de bons services présente des aménagements indispensables.

D'autres aménagements consistent à renforcer la fonction de rassemblement, de convivialité, naturel offert par l'œuvre de Michel Corajoud.

Notre proposition ouvre l'espace à de nombreux possibles à développer dans le futur.

27 octobre 2024